



La LETTRE des Elus de l'opposition



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Dans ce nouveau numéro de la LETTRE, les élus de l'opposition ont la volonté de poursuivre leur mission : vous apporter une information complémentaire et objective sur la vie de notre commune.

Dans ce numéro :

- **La station d'épuration**
- **Les travaux dans le village - de nouveaux projets qui se dessinent**
- **Le regroupement des intercommunalités**
- **Le lac**

A bientôt pour les nouveautés sur tous ces sujets. En attendant, Bonne lecture.

Vous pourrez y lire des informations concernant les travaux majeurs que l'on peut apercevoir en circulant dans les différents quartiers de notre commune, les nouveaux projets qui pourraient apparaître prochainement, mais aussi les dernières informations à notre connaissance concernant l'avenir du lac, pour lequel une proposition de solution est toujours attendue.

Ce lac fait partie du patrimoine de notre commune, aussi nous souhaiterions que les St Foyens soient informés des solutions envisagées avant qu'une décision ne soit prise.

Enfin, un article est consacré au regroupement des intercommunalités. Celui-ci a fait l'objet de débat, voire de tensions. Mais aujourd'hui, la nouvelle intercommunalité est mise en place avec sa nouvelle équipe de direction. Nous espérons que les intérêts de Ste Foy y seront bien défendus.

Bien cordialement,

Vos élus de l'opposition :

Guy Calestroupat - Nathalie Gonthiez

Jean-Paul Monteil – Philippe Sancerni



La station d'épuration (STEP)



Le saviez-vous ?

Au Conseil Municipal du 16 juin 2016 était évoqué le problème rencontré sur un ouvrage béton (fonction dessablage-dégraissage) qui présentait un défaut d'étanchéité, défaut que nous jugions grave et pour lequel nous avons soutenu la solution consistant à casser et refaire cet ouvrage.

L'entreprise a d'abord tergiversé et essayé diverses solutions afin de ne pas refaire ce bac. Celles-ci n'étant pas satisfaisantes, nous avons insisté en conseil municipal pour que cette station neuve ne soit pas mise en service avec un risque potentiel dès le démarrage.

Ce n'est que le 14 octobre (information fournie au conseil du 27 octobre) qu'il a été décidé de procéder à la démolition et reconstruction de cet ouvrage. Cette décision s'accompagne d'une prolongation du délai de 13 semaines. Il nous a été assuré en séance que cette démolition ne coûterait pas d'argent à la commune.

Dans notre Lettre n°4 de décembre 2015, nous soulevions le manque de justification de l'augmentation de la redevance d'assainissement (absence de budget prévisionnel). Cette augmentation a pourtant été décidée, et nous constatons aujourd'hui qu'en plus, elle était vraiment prématurée, la nouvelle station ayant pris un an de retard.

Les travaux dans le village et de nouveaux projets qui se dessinent

Depuis le début de ce mandat du maire, nous vous informons des difficultés rencontrées pour avoir accès aux projets. Nous ne relâchons pas notre demande.



A quand de vraies commissions ?

Comme vous pouvez le lire dans le compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2016, nous avons mis en avant lors de celui-ci le manque de concertation, le manque de commissions et le souhait de la mise en place de réunions de travail thématiques (urbanisme, finances...).

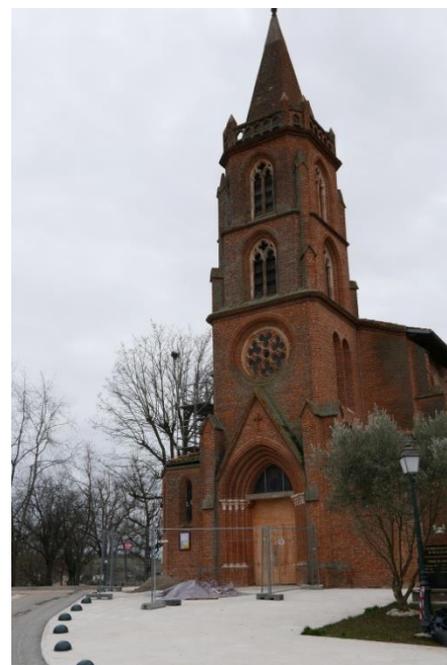
Nous avons alors reçu comme réponse de Mr le Maire que les réunions hebdomadaires du mardi soir font office de commissions.

Ce positionnement ne semblait pas partagé par tous, puisque Mme l'adjointe aux affaires sociales avait alors demandé en séance à Mr le Maire de mettre en place des commissions officielles à partir de janvier.

Nous sommes toujours dans l'attente ...

Mais malgré tout, on voit les travaux avancer sur la commune :

- Place de la mairie et de l'église,
- Restauration de l'église.



Ce dernier projet est subventionné par le Conseil Départemental et la commune s'est rapprochée de « La Fondation du Patrimoine » pour faire appel aux dons, en sachant que celle-ci double le montant des dons obtenus.

- Les nouveaux lotissements :
 - « Résidence Plein Sud », route de Bordeneuve : 26 maisons et un collectif,
 - « Les Vignes d'Othello », chemin de la Palenque : 30 maisons et un collectif,
 - « les Jardins de Palenque », chemin de la Palenque : 31 maisons et 2 collectifs,
 - « Le Clos de Sainte Foy », enclavé dans le lotissement « Les Bruges » : 9 maisons.

Une demande de permis d'aménager est affichée au tableau d'information municipal



- Lieu : Centre-Village (Accès par La Lauragaise - avenue Joseph Huc- Route de Fréchin)
- Permis d'Aménager déposé en novembre :

Ce projet, étendu sur 3 ha, prévoit 25 maisons à bâtir (opération privée), un terrain pour un petit collectif et des locaux professionnels – centre médical ? (opération privée).

Cette opération englobe également un terrain communal (de 4 000 m²) préempté par la Mairie en 2012 (et aménagé en parc et espaces verts en février 2014 – soit juste 1 mois avant les élections municipales - sur décision du Maire Daniel Ruffat).

Sur ce terrain communal (actuel parc espaces verts) serait désormais prévu un lot à bâtir de 1 453 m² dont la destination est pour le moins imprécise.

Cet aménagement est particulièrement sensible du fait de sa localisation (centre du village) et du mélange de terrains public et privé.

Il est indispensable d'être très vigilant sur le bon déroulement de ce projet.

En effet, alors que lors du Conseil Municipal du 21 décembre, à une question précise des élus de l'opposition, le Maire répondait que la provision de 20.000€ pour modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) n'avait pas d'objet précis, nous pouvons lire sur le site de la mairie qu'un arrêté du maire du 11 janvier lance une modification du PLU avec pour principal objet la modification des préconisations concernant ce secteur.

Le regroupement des Intercommunalités

Durant le dernier semestre 2016, ce sujet n'a pas manqué d'animation :

- au niveau de Cœur Lauragais où l'on a pu voir des manifestations des élus s'opposant au regroupement imposé des 3 intercommunalités Cap Lauragais, Cœur Lauragais, CoLaurSud.



Des relations
difficiles !

- Mais aussi au sein de notre commune :

Daniel Ruffat a fait connaître son point de vue dans la Voix du Midi du 13 octobre et marquait fermement son opposition sur la façon dont s'imposait cette fusion.

Aussi lors du Conseil Municipal du 17 octobre, nous avons exprimé notre regret sur cette initiative de Mr le Maire faite sans concertation avec son conseil municipal. Attitude et prise de position qui nous semblent préjudiciables pour la commune au sein de la future intercommunalité.

Nous n'avons pas été les seuls à réagir !

Le 27 octobre on pouvait lire dans la Voix du Midi, le mécontentement exprimé par ses 4 adjoints de la majorité qui se désolidarisaient de leur chef de file et rappelaient que celui-ci s'exprimait en son nom personnel, alors qu'eux estimaient que le temps était venu de se mettre au travail et de ne pas renouveler les erreurs du passé lors de la rentrée de la commune dans la première intercommunalité.

Ces désaccords se sont concrétisés lors du conseil municipal du 9 janvier dernier au moment des élections des 3 élus devant représenter notre commune au sein de la nouvelle intercommunalité. En effet, à cette élection, 3 listes ont été déposées : 2 listes distinctes composées de membres de la majorité + 1 liste pour l'opposition, ayant conduit au résultat suivant : D. Ruffat (liste 1), M. Touzelet (liste 2), J.P. Monteil (liste 3).

C'est dans ce contexte que Daniel Ruffat a présenté sa candidature pour la présidence de la nouvelle intercommunalité contre trois autres candidats.

Résultats des élections du 30 janvier concernant la gouvernance de la communauté (82 votants) :

- Elu Président de la Communauté de Commune des Terres du Lauragais : Christian Portet, maire de Calmont avec 52 voix, (Laurence Klein maire de St Pierre de Lages 16 voix, Daniel Ruffat 9 voix, Bruno Mouyon maire de Montgaillard-Lauragais 5 voix).
- Michèle Touzelet, élue vice-présidente en charge du « Service à la personne » avec 45 voix. Nous lui adressons nos félicitations.

Le lac

Les dernières informations en notre possession concernent la réunion du 4 octobre dernier à laquelle nous avons pu assister. Autour de la table étaient présents :

- Le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG)
- La Direction Départementale des Travaux (DDT 31)
- L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA 31)
- L'Agence de l'Eau-Adour-Garonne
- Les représentants de la commune.



Bientôt 3 ans que nous attendons une proposition de solution permettant de résoudre les problèmes du lac dont l'envasement s'aggrave d'année en année !

La priorité de cette réunion concernait la recherche de solutions pour assurer l'écoulement de la Saune et la préservation du Lac du Val de Saune situé à Sainte Foy d'Aigrefeuille.

Le représentant de la DDT31 soulignait la nécessité de mettre à jour le dossier administratif du lac qui, à cette date, n'était pas encore répertorié, probablement en raison du fait que sa réalisation est antérieure à 1992. Depuis les actions prises ont abouti et l'obtention du certificat de reconnaissance de l'existence du lac et son inscription dans le répertoire des lacs référencés ont été obtenues.

Deux points importants sont ressortis de cette réunion :

- Si la séparation du lac et du lit de la rivière est actée, le syndicat SBHG serait d'accord pour prendre en charge les coûts liés à la remise en état du lit de la rivière et de sa séparation d'avec le lac.
- Le principe de préservation du lac est agréé par l'ensemble des parties prenantes représentées à la réunion.

Par ailleurs, si SBHG est d'accord pour la conservation du lac, il voit cependant un lac légèrement réduit, passant de 5,4 hectares à une superficie autour de 4 hectares, cela étant présenté comme une résultante naturelle de la séparation de la Saune et du lac et une reconfiguration d'un « ventre mou » du lac.

Enfin, l'urgence des actions à mener pour arriver à une solution pérenne était soulignée par tous les participants à cette réunion. Il était affirmé la nécessité de créer un projet commun entre la Commune, le SBHG, la Communauté de Communes « Cœur Lauragais » et le PETR pour concevoir un projet commun en précisant les limites d'intervention de chacun des partenaires.



Vous avez la parole

Cette lettre est un lien entre nous. Elle est un support qui permet la vigilance citoyenne sur l'action de la municipalité.

N'hésitez pas à nous contacter via notre site Web : www.stefoydynamique.fr
ou par mail à : contact@stefoydynamique.fr



En précisant vos : Nom/ Prénom/ Adresse/ email/ N° téléphone